

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 49 - 2024

Séance du 04 octobre 2024

Date Convocation : 17/09/2024

Date Affichage : 17/09/2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 8

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 9

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine, Adjoint, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme AGRA Régine,

Absents ayant donné procuration : Mme MILLET Cécile a donné procuration à Mr GONNET Thierry

Absents excusés : Mme ADAM Agnès, Mr PERCETTI Jérôme, Mr PONTET Jean-Luc,

Secrétaire de séance : Mme Régine AGRA

Objet de la délibération : Attribution du marché de la réhabilitation de l'adduction et distribution entre le Réservoir sur Tour de Rochessadoules et le hameau de La Valette

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation concernant le marché de travaux suite au schéma directeur d'eau potable –réhabilitation de l'adduction et distribution AEP : du Réservoir sur Tour de Rochessadoules au hameau de La Valette

Quatre entreprises ont transmis une proposition :

SARL BENOI RENE ET FILS 30140 BOISSET-ET-GAUJAC	→	918 867.50 € HT	→	1 102 641.00 € TTC
SAS SCAIC 30100 ALES	→	874 722.50 € HT	→	1 049 727.00 € TTC
SRC SAS 30140 THOIRAS	→	924 596.00 € HT	→	1 109 515.20 € TTC
SADE 34740 VENDARGUES	→	1 042 775.00 € HT	→	1 251 330.00 € TTC

Après étude des offres il s'avère que c'est l'Entreprise SAS SCAIC qui a la note la meilleure valeur technique et offre moins disant.

L'exposé de son Maire entendu les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident :

→ de Retenir l'offre de SAS SCAIC pour un montant de 874 722.50 € HT (1 049 727 TTC)

→ de l'Autoriser à signer toutes les pièces du marché

Le Maire
M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,
Mme Régine AGRA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20241004-20240410_492024-DE
Reçu le 07/10/2024